

Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2018-05-02</u>	<b>ANNEE 2018</b> <i>Objet</i> : <b>ACCESSIBILITE MAIRIE</b> <b>Validation des appels d'offres</b> <b>et attribution</b>
<p>Le vingt quatre mai deux mille dix huit</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Mélusine BALLIF, Sandrine BOUDIGUES, , Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, DE CLAVIERE Eric, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : Thierry CHABANON</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 19 mai 2018  Membres en exercice : 15                      Présents : 14                      Votants : 14  ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers présents le rapport d'analyse des offres concernant la mise aux normes accessibilité PMR de la Mairie réalisé par la Sarl DUGEAI-PEYRAUD ARCHITECTES ASSOCIES.

7 lots sont à attribuer. Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 avec options (démolition, maçonnerie, abords) : Entreprise RAE pour un montant HT de 20 965.51 €
- Lot 2 (serrurerie) : entreprise ROTIVAL pour un montant HT de 23 523.49 €
- Lot 3 sans options (menuiseries bois) : entreprise CHEVILLON pour un montant HT de 7 998.17 €
- Lot 4 (charpente-sol mince) entreprise GENAUDY pour un montant HT de 1 976.46 €
- Lot 5 (platerie, peinture, plafond) : entreprise GENAUDY pour un montant HT de 5 199.10 €
- Lot 6 (électricité) : entreprise DELEGLISE pour un montant HT de 7 250.00 €
- Lot 7 (plomberie) : entreprise LITAUDON pour un montant HT de 1 198.02 €

Pour un marché total de 68 110.75 € HT soit 81 732.90 TTC

Le montant du marché ayant déjà été inscrit au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil

- ACCEPTENT les propositions énoncées ci-dessus.
- AUTORISENT Mr le Maire à signer tout document se reportant à ce marché.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION